Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_222-DE

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction environnement et transition énergétique
Rapporteur : Dominique HÉBERT

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_222
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024

09 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL SIGNATURE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT

La communauté d'agglomération Le Cotentin effectue une demande pour obtenir la labellisation de niveau 2 pour son plan alimentaire territorial (PAT), ce qui lui donnerait plus de visibilité et potentiellement plus d'accès à des financements.

Dans ce cadre, elle a établi une charte de partenariat qu'elle entend signer avec ses partenaires.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin, dans le cadre de sa réflexion engagée sur le projet de territoire à horizon 2040 ainsi que dans le cadre d'un projet mené avec l'ADEME sur la résilience alimentaire, mène un travail partenarial sur l'alimentation avec la communauté d'agglomération Le Cotentin.

La signature de cette charte engage la commune de Cherbourg-en-Cotentin à travailler en partenariat avec la communauté d'agglomération Le Cotentin, elle n'a pas d'implication financière et permettra de mutualiser les moyens sur certains sujets.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la charte de partenariat.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **18h41**		Nombre de votants : **54**	
Pour : **54**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_222-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 2 octobre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46
Date de la convocation et de son affichage : 19 septembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le deux octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 19 septembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 20h20) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h15) – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 19h35) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire BOQUAIRE Guy à son départ 19h42) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – MORIN Lucie - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe (mandataire VASSAL Emmanuel à son départ 20h45) - TARIN Sandrine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
ISOIRD Valérie a donné procuration à BERHAULT Bernard
LEFAIX-VÉRON Odile a donné procuration à HÉBERT Dominique
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédérik
PECORARO Yvonne a donné procuration à VIVIER Nicolas
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_222-DE

CHARTE DE PARTENARIAT

Pour une économie agricole et maritime durable et une alimentation locale, saine et accesssible à tous

Préambule

L'agriculture et l'alimentation sont à la croisée d'enjeux cruciaux pour le Cotentin. Face à l'urgence climatique, environnementale, sociétale et la fragilité économique du secteur agricole, la construction d'un système porteur de sécurité alimentaire pour toutes et tous, de résilience territoriale et créateur de valeur et d'emplois s'est incarnée par la volonté de mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Ainsi en 2020, la première étape du PAT a consisté en la réalisation de trois diagnostics : un panorama de l'économie agricole et maritime afin d'établir l'identité du système agricole et des filières locales, un diagnostic alimentaire transversal (santé, environnement, accessibilité sociale, urbanisme et foncier) et un diagnostic des enjeux de production, distribution et consommation de produits locaux. A partir de 2021, la seconde étape du projet a consisté en la mise en place d'une large concertation pour associer tous les acteurs de la chaîne alimentaire : producteur, transformateur, artisan, distributeur, consommateur. Celle-ci a permis de faire émerger les besoins de ces acteurs et de recenser les initiatives existantes afin d'intervenir en complémentarité des enjeux d'une consommation locale, de qualité, de saison et accessible à tous.

La concertation a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions constitué de 45 actions concrètes, réparties en trois engagements qui sont :

- Préserver les ressources de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et favoriser l'emploi ;
- Faire de l'alimentation un facteur de lien social dans le Cotentin ;
- Accompagner l'évolution des savoir-faire et des pratiques pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Objet de la charte

Les PAT ont une vocation collective et partenariale : ils fédèrent différents acteurs des territoires autour de la question alimentaire. Le maintien de cette vocation est essentielle et même incontournable pour la labellisation et la reconnaissance du projet par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Cette charte a donc pour objet de définir le cadre général de collaboration entre La Communauté d'Agglomération Le Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, qui se positionnent comme animatrices d'une démarche partenariale à l'échelle du territoire, et leurs partenaires, identifiés comme maîtres d'ouvrage.

Enjeux du PAT du Cotentin

Le plan d'actions du PAT du Cotentin s'articule autour de 9 objectifs stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels :

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_222-DE

Enjeux	Objectifs opérationnels
Enjeu n°1 : Favoriser l'emploi et préparer la prochaine génération de producteurs via la formation, l'installation et la transmission	L'accompagnement des producteurs facilite l'installation et la transmission des exploitations en faveur des emplois agricoles, de la pêche et de l'aquaculture
	La promotion des métiers et des formations accompagne le renouvellement des producteurs
Enjeu n°2 : Concilier développement du territoire et préservation des terres agricoles et des espaces de production marins	Les élus et la population sont sensibilisés à la problématique de diminution des espaces agricoles et des évolutions liées aux changements climatiques.
	Contribuer à une stratégie foncière territoriale qui préserve les terres agricoles de qualité
Enjeu n°3 : Améliorer l'organisation collective du système alimentaire de la Presqu'île du Cotentin	Les acteurs sont mis en réseau et travaillent collectivement
	Une stratégie se construit pour optimiser la logistique
Enjeu n°4 : Développer l'agriculture de proximité	Une communication adaptée permet de connaître et d'identifier les produits locaux
	Les produits locaux sont diversifiés et accessibles à tous
Enjeu n°5 : Faire de la restauration collective un lieu d'accès à une alimentaire locale	La part des produits locaux de qualité augmente dans la commande publique
Enjeu n°6 : Développer le tourisme lié aux productions primaires	Les produits locaux participent à l'attractivité territoriale
Enjeu n°7 : Agir pour la qualité des milieux	Une politique de l'eau qui préserve les ressources du territoire
	Les producteurs agissent en faveur de la biodiversité au sein de leur exploitation
Enjeu n°8 : Encourager un modèle agricole respectueux des milieux naturels et qui s'adapte aux changements climatiques	Les exploitations agricoles réduisent leur empreinte environnementale
	La recherche et l'innovation sont encouragées à développer une dynamique collective en matière de production alimentaire locale
Enjeu n°9 : Apprendre, connaître et transmettre les enjeux liés à l'alimentation locale, saine et durable	L'information des habitants sur le système alimentaire du Cotentin participe à la création d'une culture commune fédératrice
	Les habitudes alimentaires des habitants évoluent en faveur du local et de la proximité

Engagements

Afin d'accompagner la transition agricole et alimentaire, la mobilisation de nombreux acteurs (producteurs, transformateurs, consommateurs, associations, élus…) est nécessaire pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Ainsi, si les maîtres d'ouvrage de la plupart des actions s'avèrent être les deux collectivités, certaines actions seront portées par les partenaires, eu égard à leurs compétences.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_222-DE

Les signataires de la présente charte s'engagent donc à :

- Contribuer à la mise en œuvre des enjeux et objectifs du PAT ;
- Porter et réaliser les actions concrètes et opérationnelles qui concourent au PAT pour lesquelles ils se sont identifiés comme maitres d'ouvrage ou partenaires ;
- Informer les deux collectivités et le comité de pilotage de l'avancée des actions menées ;
- Promouvoir le PAT et être ambassadeurs de la démarche.

Gouvernance

Le comité de pilotage, animé par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, a en charge la mise en œuvre et l'évaluation du PAT. Il regroupe les signataires de cette présente charte.

Communication

La communication sur le PAT du Cotentin est assurée par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au travers de ses différents canaux et outils. Ces dernières pourront aussi utiliser les logos des partenaires, avec leur aval, au besoin de la communication.

Les partenaires pourront également communiquer sur le PAT en utilisant, si besoin, les supports des collectivités. Ils utiliseront les logos dans le respect des consignes relatives à chacun d'entre eux. Il sera notamment attendu des partenaires l'utilisation du logo du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dès lors qu'il s'agira de communiquer autour du PAT.

Fait à : Le :

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_222-DE

Pour le Projet Alimentaire Territorial du Cotentin

David MARGUERITTE **Jean-Claude COLOMBEL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_222-DE

Pour La Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

Pour La Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie

Pour La Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Pour Bio en Normandie

Pour la Région Normandie

Pour le Département de la Manche

Pour la Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Pour le Conseil de Développement du Cotentin